

Numéro de compte du porteur

**PROCURATION
DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ALTA FUND BANQUE NATIONALE
(le « Fonds »)**

qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 aux bureaux de la Banque Nationale du Canada, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, niveau C, à Montréal, au Québec, à 9 h 30 (heure normale de l'Est).

La direction du Fonds sollicite la présente procuration.

NOTES :

- (1) Un actionnaire a le droit de désigner une autre personne que les représentants de la direction dont le nom figure dans la présente procuration pour le représenter à l'assemblée. Il peut exercer ce droit en indiquant dans l'espace prévu le nom de l'autre personne qu'il souhaite désigner, laquelle n'a pas besoin d'être un actionnaire du Fonds, mais doit assister à l'assemblée en personne.
- (2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. au plus tard deux jours ouvrables avant le début de l'assemblée (c.-à-d. avant 17 h le lundi 8 mai 2017) ou d'une reprise de l'assemblée en cas d'ajournements ou de reports. Votre procuration peut être transmise tel qu'indiqué ci-dessous.
- (3) Si l'actionnaire est une personne physique, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les actions sont immatriculées. Si l'actionnaire est une personne morale, elle doit être signée par un signataire autorisé ou un fondé de pouvoir, et une preuve du pouvoir d'agir peut être exigée. Si les actions sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les actions sont immatriculées. Si les actions sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre actionnaire, le nom de l'actionnaire doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cet effet, le représentant légal doit signer la présente procuration en son propre nom, inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature et joindre à la présente procuration une preuve de son pouvoir de signer au nom de l'actionnaire.
- (4) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour obtenir plus de renseignements sur l'utilisation de la présente procuration et sur l'assemblée.
- (5) Si des actions sont détenues par deux actionnaires ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux actions, mais si plusieurs de ces actionnaires sont présents ou représentés par procuration, ils doivent tous exercer ensemble les droits de vote rattachés aux actions.
- (6) Une personne qui est actionnaire en date du 24 mars 2017 a le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions dont elle est propriétaire à cette date à l'assemblée ou à toute reprise en cas d'ajournement, sauf si la personne cède des actions après le 24 mars 2017, que le cessionnaire est inscrit dans le registre à titre d'actionnaire et qu'il demande, au plus tard cinq jours avant l'assemblée, de pouvoir exercer les droits de vote rattachés à ces actions. Dans un tel cas, le cessionnaire pourra, à l'assemblée, exercer les droits de vote rattachés aux actions.
- (7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle est réputée porter la date du 8 mai 2017.
- (8) Les droits de vote rattachés aux actions représentés par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'est donnée sur la façon d'exercer les droits de vote à l'égard des questions mentionnées dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux actions représentés par la présente procuration EN FAVEUR de ces questions.
- (9) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les actions du Fonds détenues par l'actionnaire, sauf indication contraire de celui-ci sur la présente procuration.

Les procurations doivent nous parvenir avant 17h00, heure normale de l'Est, le 8 mai 2017.



Pour voter par téléphone

- Composez le numéro figurant CI-DESSOUS au moyen d'un téléphone à clavier.

1-866-732-VOTE (8683) sans frais



Pour voter par Internet

- Allez sur le site Web suivant : www.voteendirect.com
- **Téléphone intelligent?** Pour voter maintenant, scannez le code QR.



Pour voter par télécopieur

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Télécopiez le formulaire **SANS FRAIS** au 1 866 249-7775 (à partir du Canada et des États-Unis).
- Télécopiez le formulaire au (416) 263-9524 (à partir de tout autre pays).



Pour voter par la poste

- Remplissez, signez et datez le verso du formulaire.
- Retournez le formulaire dans l'enveloppe-réponse.

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits de vote par les moyens suivants:

- 1) En assistant personnellement à l'assemblée annuelle et extraordinaire à 9 h 30 (heure normale de l'Est) le 10 mai 2017, auquel cas vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration, mais vous devez l'avoir en votre possession à l'assemblée;
- 2) Par téléphone ou par Internet, en utilisant le numéro de contrôle distinct inscrit dans chaque formulaire de procuration fourni en lien avec chaque Fonds, et en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017. Dans ce cas, vous ne devez pas retourner le présent formulaire de procuration;
- 3) En acheminant le présent formulaire de procuration dûment complété par la poste ou par télécopieur en suivant les instructions ci-incluses avant 17h (heure normale de l'Est) le 8 mai 2017.

NUMÉRO DE CONTRÔLE*

*Un numéro de contrôle distinct vous est fourni en regard de chaque Fonds pour lequel vous détenez des titres. Pour exercer la totalité de vos droits de vote, vous devez utiliser le numéro de contrôle inscrit dans chaque formulaire de procuration qui vous est acheminé.



En signant ci après, l'actionnaire dont le nom figure dans la présente procuration désigne Tina Tremblay-Girard, vice-présidente, Administration et stratégie, ou, à défaut, Patrick Loranger, Conseiller principal, Solutions d'investissement,

OU

à la place de l'un d'eux,

à titre de fondé de pouvoir de l'actionnaire avec pleins pouvoirs de substitution. Une copie signée de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir désigné à assister, à voter et à agir au nom de l'actionnaire signataire à l'égard des actions que ce dernier détient, **à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du Fonds qui sera tenue le mercredi 10 mai 2017 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournements ou de reports**, quant aux questions indiquées ci-après et aux autres questions dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque toute procuration antérieure relative à l'assemblée extraordinaire signée par l'actionnaire dont le nom figure dans la présente procuration.

1. Élection des administrateurs : les candidats

	Pour	Abstention		Pour	Abstention		Pour	Abstention
01. The Giang Diep	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	02. William Lyle Hodgson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	03. Patrick Loranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04. Tina Tremblay-Girard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	05. Mark Wayne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

VOTER POUR ou S'ABSTENIR DE VOTER ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe B de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la nomination des personnes mentionnées précédemment à titre d'administrateurs de la Société d'investissement AltaFund Banque Nationale.

2. Nomination des auditeurs indépendants

VOTER POUR ou S'ABSTENIR DE VOTER ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe B de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant le renouvellement du mandat de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à titre d'auditeurs de la Société d'investissement AltaFund Banque Nationale et autorisant les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Pour **Abstention**

Pour **Contre**

3. Modification des règlements

VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe B de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la modification des règlements de la Société d'investissement AltaFund Banque Nationale.

Pour **Contre**

4. Fusions

VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, si aucune directive n'est donnée, VOTER POUR la résolution présentée à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, approuvant la proposition de fusion de la Société d'investissement AltaFund Banque Nationale avec le Fonds d'actions canadiennes de croissance BNI (auparavant Fonds d'actions canadiennes de croissance Banque Nationale).

Signature(s) autorisée(s)
- Cette section doit être remplie pour que vos instructions soient exécutées.

Signature du porteur de titres ou du signataire autorisé

Nom du porteur de titres ou du signataire autorisé

Signée le

 / /

